

PROCLAMATION

The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act (S.M. 2011, c. 39)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name June 1, 2014, as the day on which Part 2 of *The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act* (S.M. 2011, c. 39) comes into force.

HIS HONOUR PHILIP S. LEE
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba
Winnipeg, Manitoba
May 28, 2014
Minister of Justice and Attorney General
ANDREW SWAN

PROCLAMATION

Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route, c. 39 des L.M. 2011

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 1^{er} juin 2014 la date d'entrée en vigueur de la partie 2 de la Loi modifiant la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route*, c. 39 des *L.M. 2011*.

PHILIP S. LEE,
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Le 28 mai 2014
Le ministre de la Justice et procureur général,
ANDREW SWAN